

Date de convocation
le 06/04/2021

**SEANCE ORDINAIRE
DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs et Mmes G HAZARD, JB MABILLE, S DUFOSSÉ, D PIERRU, B PENELLE, SG SABRAS, A CALIPPE, J MELLIER, S MOITRELLE, S SABLON, M-A LALOUX, D RENAUX, L DUHAMEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane Sablon

Mme Boutillier donne pouvoir à Mr JB Mabilille

Mme Candas donne pouvoir à Mme S Moitrelle

I – VOTE DU COMPTE RENDU 01 FEVRIER 2021

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité le compte-rendu.

II – ASPECTS BUDGETAIRES

1) Compte de Gestion 2020

Le Compte Administratif de la Commune correspond au compte de gestion du Percepteur. Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité, le compte de gestion 2020 comme présenté.

2) Compte administratif (CA) 2020

C'est le contrôle par le Conseil de la réalisation du budget. Lecture est donnée par Mme Pierru des comptes à l'assemblée. Un excédent global cumulé de 119 904.81€ est dégagé. Mr Hazard sort de la salle.

Mme Pierru fait procéder au vote du CA. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3) Affectation du résultat 2020

Mme Pierru présente à l'assemblée la proposition d'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :		31 379.65 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent	:	<u>88 525.16 €</u>
Résultat à affecter	=	119 904.81€

Solde d'exécution d'investissement (Excédent de financement) 241242.65€.

Mme Pierru propose d'affecter en excédent de fonctionnement recette :119 904.81€ et en excédent

d'investissement recette : 241 242.65€. Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité.

III - BUDGET 2021

Le Maire présente le projet du Budget Primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	61 960.00 €	13	Atténuation de charges	0 €
012	Charges de personnel	117 190.00 €	70	Produits des services	5450.00 €
014	Atténuations de charges	41 173.00 €	73	Impôts et taxes	155 474.00 €
65	Autres charges gestion courante	150 100.00 €	74	Dotations et participations	164 717.00 €
66	Charges financières	1 000.00 €	75	Autres produits gestion courante	18 280.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 200.00€	76	Produits financiers	0€
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	14 580.00 €	77	Produits exceptionnels	0€
022	Dépenses imprévues	2 000.00 €	002	Résultat reporté	119 904.81€
Total		389 203.00€	Total		469 575.81€
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursement d'emprunts	5000 €	10	Dotation, fonds divers	5 948.00€
20	Immobilisations incorporelles	0 €	13	Subventions d'investissement	5 555.00€
204	Subventions d'équipements versés	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0€
21	Immobilisations corporelles	193 679.00 €	021	Virement de la section fonctionnement	0€
23	Immobilisations en cours	62 896.65€	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	14 580 .00€€
040	Opérations d'ordre de transfert de section	5750.00€	042	Opérations d'ordre de transfert de section	0€
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent antérieur reporté	241 242.65€
Total		267 325.65 €	Total		267 325.65€

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité le budget communal 2021.

1) Subventions :

Le Conseil accepte de répartir les subventions aux associations de la façon suivante :

Associations	Montant
<i>Turtle Bike</i>	<i>500.00 €</i>
<i>ACPG-CATM Moyenneville</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Société de Chasse</i>	<i>200.00 €</i>
<i>Foot Mareuil</i>	<i>500.00 €</i>
Total	1300.00 €

IV - DELIBERATIONS SUITE AU VOTE DU BUDGET

Les membres du conseil ont approuvé le vote du budget à l'unanimité.

L'achat d'un nouveau tracteur est envisagé mais certains conseillers notamment les agriculteurs voudraient comparer les différents devis et donner un avis technique. Une délibération sera prise

Les subventions accordées aux différentes associations sont unanimement approuvées et feront l'objet d'une délibération.

V - TRANSPORT MOBILITE

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes du Vimeu désire prendre en charge cette compétence mais qu'elle voudrait en préciser son implication par le biais du vote des communes concernées. Un scénario est à choisir parmi trois possibilités.

La CCV propose de retenir le deuxième scénario car il permet de bénéficier de services supplémentaires et de lever des financements sans coût financier supplémentaire.

actuellement	1 - pas de prise de compétence	2 - compétence minima	3 - compétence totale
Pas d'AOM, Autorité Organisatrice Mobilité	La région devient AOM régionale et locale	Prise de compétence à la carte sans récupération des services régionaux	Prise de compétence avec exercice à la carte et récupération des services régionaux
Activités de mobilités exercées par la CCV mais par délégation de la Région comme indiqué ci contre.	Les transports scolaires sont effectués par délégation de la Région. 13 bus et 10 conducteurs pour lycée et collège Friville, Feuquières et EPCI Les autres étant soustraits au CAP ou l'Oiseau bleu comme pour le RPC Huchenneville. La CCV peut continuer en terme de mobilité douce Piste cyclable et co-voiturage.	Transports scolaires tjs par délégation Région. Moyens CCV identiques 13 bus et 10 conducteurs mais avec en plus Transport A la Demande Services mobilités actives Services mob solidaires Services conseil et accompagnement. Transport marchandise et logistique	Organisation et mise en Oeuvre des transports scolaires CCV nécessitent plus de moyens 22 bus et 19 conducteurs plus gestion du mobilier urbain.
Aucune obligation	Création par la Région d'un comité de partenaires. Il regroupera les EPCI qui n'auront pas pris la compétence mobilité.	Création par la CCV d'un comité de partenaires qui fixe la composition et les modalités.	Idem ci-contre
Financement Dotation de la Région Dispositif de soutien de l'état Réponse aux appels à projets. Programmes économie énergie Banque du territoire	Dotation de la Région (transports scolaires) réévaluée tous les trimestres. Pas d'autres subsides.	Les mêmes dotations qu'en colonne 1	Les mêmes dotations qu'en colonne 1 avec en plus les recettes de certains services.

Après analyse, le conseil vote à la majorité pour le **scénario 1** car certains redoutent que les élèves de nos écoles primaires soient orientés à terme dans les collèges et lycées du Vimeu.
10 contre et 5 abstentions.

VI - LA FIBRE NUMERIQUE

Monsieur le maire fait un point sur l'avancement des travaux. Il rappelle que le secteur de Moyenneville est maintenant concerné par le déploiement de 2500 prises. Le schéma opérationnel est le suivant, un bâtiment sur Moyenneville qui correspond à un Noeud de Raccordement Optique, 5 armoires sur les communes de Toeuffles, Tours en Vimeu, Moyenneville, Huppy et Huchenneville qui correspondent à des Sous-Répartiteurs Optiques, enfin des Points de Branchement Optique qui regroupent plusieurs maisons 5 à 6 ou par exemple un immeuble. Tout ceci sera mis en place par un sous traitant de Somme Numérique. Les Points de Terminaison Optique seront eux mis en place par les opérateurs de chaque foyer. L'installation sera gratuite puisque les opérateurs seront rémunérés par Somme Numérique directement. Par contre les démarches effectuées après 2024 seront aux frais de l'utilisateur. Le repérage des prises se fera dès cette année grâce à l'inventaire des adresses précises validées par la mairie. Les travaux de consolidation des réseaux aériens par la mise en place de nouveaux poteaux et l'élagage des arbres vont suivre. La commercialisation interviendra à partir de fin 2022.

VII - LOCATION SALLE POLYVALENTE

Après lecture de demande de remboursement par deux personnes des arrhes versés, le conseil accepte à l'unanimité vu le contexte sanitaire.

VIII - PROBLEMATIQUE DU TALUS

Monsieur le maire présente la problématique du talus bordant sur la partie gauche la rue du haut de Limercourt. Ce dernier s'érode de plus en plus avec les intempéries, notamment avec le gel/dégel. Sa composition, en craie et en terre, crée des désordres au niveau de la chaussée qui risque d'accentuer le risque d'accident pour les usagers de cette route très sinueuse et très étroite. Il propose après concertation avec les services de la communauté de communes du Vimeu et la sous préfecture d'Abbeville de mettre cette route en sens unique sur sa portion la plus étroite. La majorité du conseil refuse. 11 contre et 4 abstentions. Il propose donc, pour réduire l'affluence routière sur cet axe, de mettre cette fois-ci ce dernier en sens unique sauf riverains et dessertes locales mais la majorité du conseil refuse à nouveau. La route restera donc ouverte dans les deux sens à tous les automobilistes. Le problème d'érosion reste néanmoins posé. Une étude est en cours pour planter des espèces grimpantes qui pourraient peut être en limiter les causes. Un nettoyage régulier de la chaussée s'avère indispensable.

IX - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil que le centre de gestion 80 nous demande de nommer un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI). Cela serait obligatoire selon l'article 5 du Décret 8-603 du 10 juin 1985 modifié. Cette personne n'a qu'un rôle de conseil et ne substitue pas aux organismes agréés qui vérifient périodiquement les locaux et les équipements de travail. Compte tenu de la taille réduite de notre structure, il apparaît judicieux de signer une convention avec la CDG 80 surtout que les coûts de fonctionnement de la mission sont déjà pris en compte dans notre cotisation additionnelle obligatoire. Le conseil préfère réfléchir avant de prendre une décision.

Séance levée à 22 heures 30